Procès-Verbal du Conseil Municipal Du 19 septembre 2022

Séance du 19 septembre 2022 - Ouverture de séance à 21h.

<u>Étaient présents</u>: Martine BESSIERE (Présidente), Laurence LAURENT, Pierre BOULDOIRES, Pierre VAYSSADE, Christophe CLAMENS, Sébastien LAURENT, Christiane LUTRAND.

<u>Absents :</u> Frédéric BECAMEL, a donné pouvoir à Laurence LAURENT. Jennifer GASC, a donné pouvoir à Sébastien LAURENT. Martine BATUT, a donné pouvoir à Martine BESSIERE.

Secrétaire de séance : Sébastien LAURENT.

1°) Lecture du procès-verbal de la séance du 05/09/2022 :

Approbation à l'unanimité.

2°) Délibération relative à la modification de la Taxe d'Aménagement sur le secteur du Troncas :

Suppression de la taxe d'aménagement à 2.5% pour le secteur du Troncas.

Uniformisation de la taxe d'aménagement à 1% sur tout le territoire de la commune y compris sur le secteur du Troncas.

Approbation à l'unanimité.

3°) <u>Délibération relative à l'assujettissement de la taxe d'habitation des logements vacants</u> :

Concernant cette taxe, il est demandé d'obtenir plus de renseignements sur les modalités de celle-ci. Son vote est reporté à 2023.

Refusée à l'unanimité.

4°) <u>Délibération pour la régularisation de l'impasse du Fournil (voirie communale) avec les consorts</u> ALIBERT :

En raison du projet des consorts ALIBERT de régler leur succession, il est apparu que la voie communale nommée « impasse du Fournil » est englobée dans leur propriété.

Il est donc proposé de régulariser la voie communale dans le domaine public de la commune via une cession à l'euro symbolique.

Approbation à l'unanimité.

7°) Questions diverses:

- ❖ Extinction de l'éclairage public de 23h à 6h (hors fête votive et fêtes de fin d'année) en vue de réduire la consommation énergétique de la commune, ainsi que son coût. Proposition n°3 faite par le SIEDA. Il sera commandé 5 panneaux d'information et 10 brides au SIEDA, qui les fournira à la commune. Avis favorable.
- Installation de deux mâts éclairage public à l'entrée de Curières au niveau du lotissement pour un coût de 7 202€ TTC avec une subvention de 700€ de la part du SIEDA.
- Station d'épuration : devis de Trait d'Union refusé concernant le faucardage des roseaux. Un groupe de conseillers se chargera de cette tâche fin septembre-début octobre.
- Entretien des chemins et curages des fossés : en attente des devis des entreprises de Travaux Publics.

La séance est levée à 23h30.